

Bagnolet, le 26 avril 2013

Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'Etat  
de la Décentralisation et  
de la Fonction Publique  
80, rue de Lille  
75007 PARIS

N/REF : GB/ALC/2013-33

Madame la Ministre,

Vous avez ouvert en septembre un cycle de concertation sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires. Le 16 avril dernier, la méthode et le programme de négociations devant débiter à la mi-mai ont été présentées aux organisations syndicales.

Il est dit que la négociation s'inscrit « dans un contexte budgétaire marqué par la priorité donnée au redressement des finances publiques ». C'est un fait. En revanche, nous réfutons la précision « condition nécessaire au redémarrage de la croissance et au développement de l'emploi. », ce qui n'est pas un fait mais une justification. C'est d'ailleurs un choix que l'UNSA a dénoncé jusqu'au niveau européen, avec d'autres, dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats.

Vous proposez donc d'attendre 2014 pour éventuellement examiner l'évolution de la valeur du point d'indice. L'UNSA Fonction publique est en désaccord avec cette perspective trop lointaine. En effet, nous tenons à rappeler les attentes fortes des agents de la Fonction publique qui sont victimes depuis 2010 du gel de la valeur du point.

Nous demandons depuis longtemps une revalorisation de la grille indiciaire. La perspective d'une remise à plat, avec cette volonté, nous convient. Nous sommes conscients qu'elle devra être étalée dans le temps. Dans ce contexte, donner la priorité à l'amélioration de la situation des agents de catégorie C convient d'autant plus à l'UNSA que c'est une des priorités que nous revendiquons depuis plusieurs mois. Des mesures urgentes sont nécessaires. En revanche, et compte tenu notamment de l'impact sur les autres catégories, il est indispensable que nous ayons un échéancier des perspectives pour les autres agents.

La prime de fonctions et de résultats est remise en cause, ce qui convient à l'UNSA. Dans nos réflexions figure la substitution à la PFR d'une indemnité de fonctions et de responsabilité. Nous souhaitons que l'ensemble des agents puisse être concerné par cette évolution et qu'on porte une attention particulière aux actuels bénéficiaires de la PFR.

L'UNSA Fonction publique est d'accord avec le fait de discuter du recentrage de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement pour respecter leur vocation initiale. Restent quelques questions, qui ne sont pas mineures, comme la situation des collègues actuels ayants-droit.

S'agissant du supplément familial de traitement, la formulation qui nous paraît trop floue ou trop précise : « *Le SFT doit quant à lui pouvoir évoluer pour être mieux adapté à l'évolution des charges éducatives.* »

Il est également prévu que la négociation se poursuive sur l'ensemble de l'architecture statutaire de la Fonction publique. Compte tenu des clarifications apportées le 16 avril 2013 sur le respect des grands principes de la Fonction publique (logique de carrière, distinction grade/emploi), l'UNSA n'est pas opposée à cet examen. Elle n'exclut pas que cela puisse aboutir à une redéfinition de cette architecture dans un dispositif certes rénové ou refondu, mais liant qualification-recrutement et positionnement dans la grille statutaire.

L'UNSA Fonction publique donne donc son accord sur le principe de l'entrée en négociation dans le but d'obtenir des améliorations pour les personnels que nous représentons.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Guy BARBIER  
Secrétaire Général

